

# [WIN] - [COMPTA] Les décisions modificatives - DM

La présente notice explique l'utilisation du module DM pour les logiciels de comptabilité AGEDI Win-M14, Win-M40 et Win-M52.

## Sommaire

- 1 - Gestion des décisions modificatives
- 2 - Ajout d'une DM
- 3 - Ajout d'une DM technique
- 4 - Dématérialisation d'une DM

## 1 - Gestion des décisions modificatives

Pour commencer, cliquer sur le bouton **DM** dans la barre de menus :

barre\_outils.png



Dans la fenêtre suivante, on retrouve la gestion de toutes les DMs.

Dans la partie haute, la liste des toutes les DMs enregistrées et dans la partie basse le détail de la DM sélectionnée :

saisie\_dm.png

Il est possible de :

- Créer, modifier ou supprimer une DM ;
- Editer la liste et la balance de la (ou les) DM(s) ;
- Editer la délibération de vote de crédits supplémentaires ;
- Générer l'acte budgétaire dématérialisé ;
- Créer le fichier PES DM.

## 2 - Ajout d'une DM

Cliquer sur le bouton **AJOUTER** dans la partie haute de la fenêtre pour créer une nouvelle décision modificative.

Saisir la date, le numéro ainsi que le libellé de la décision modificative puis **VALIDER**. La modification de ces informations

est toujours possible ultérieurement si besoin.

Une fois ajoutée, il faut saisir les différents articles mouvementés dans la partie basse de la fenêtre. Cliquer préalablement sur l'onglet voulu (dépenses, recettes, ...) puis cliquer sur le bouton **AJOUTER**.

Sélectionner l'article dans la liste puis cliquer sur **Récupérer**.

Si l'article budgétaire souhaité n'apparaît pas, c'est qu'il n'a pas encore été rajouté au plan comptable personnalisé. Pour ce faire, refermer cette fenêtre puis cliquer sur .

Porter une attention particulière au code opération avant d'ajouter un article d'investissement.

Une fois l'article récupéré, celui-ci apparaît dans la liste, il ne reste plus qu'à saisir le montant souhaité dans la colonne correspondante.

*Dans l'exemple ci-dessus, 1000€ de crédits sont retirés sur l'article 21311 en opération 000.*

Réitérer l'opération pour tous les autres articles de la DM. *(Par exemple diminuer de 1000€ le compte 1321 en opération 000)*

Une fois tous les mouvements saisis, il est possible de vérifier l'équilibre en cliquant sur .

Une fois l'opération terminée, en cliquant sur les modifications seront automatiquement sauvegardées.

| DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE |           |                |           |                            |          |                         |           |           |  |
|-----------------------------------|-----------|----------------|-----------|----------------------------|----------|-------------------------|-----------|-----------|--|
| Dépenses de fonctionnement        |           |                |           | Recettes de fonctionnement |          |                         |           |           |  |
| Total Dépenses                    |           |                |           | 0.00                       |          | Total Recettes          |           | 0.00      |  |
|                                   |           |                |           |                            |          |                         |           |           |  |
| Dépenses d'investissement         |           |                |           | Recettes d'investissement  |          |                         |           |           |  |
| 27/09/2019                        | 21311-000 | Hôtel de ville | -1 000.00 | 27/09/2019                 | 1321-000 | Subv. non transf. Etat, | -1 000.00 |           |  |
| Total Dépenses                    |           |                |           | -1 000.00                  |          | Total Recettes          |           | -1 000.00 |  |
|                                   |           |                |           |                            |          |                         |           |           |  |

Descriptif des options :

Si l'article est utilisé en opération d'ordre (040, 042 ou 043), il faut saisir un montant dans cette case (sinon elle sera grisée).

Si l'article est rattaché à l'opération 0 patrimoniales (041), il faut saisir un montant dans cette case (sinon elle sera grisée).

Si la DM est établie avant un éventuel BS (budget supplémentaire), laisser « OUI ». Dans le cas contraire, cliquer pour

faire apparaître « NON ». *Cette option n'est valable qu'en INDIGO : à ignorer pour le PESV2.*

Si la somme mouvementée ne correspond pas à un RAR (reste à réaliser), laisser « NON ». Dans le cas contraire, cliquer pour faire apparaître « OUI ».

Ce bouton permet de faire la ventilation par organisme (notamment pour les articles de subventions et participations versés à des tiers). Pour plus d'informations sur le détail sur article, [cliquer ici](#).

Ce bouton permet de faire la ventilation par service (dans le cas d'un budget par service). Pour plus d'informations sur les services, [cliquer ici](#).

## 3 - Ajout d'une DM technique

Une décision modificative technique peut être saisie de deux façons dans le logiciel :

- Par la fonction « opération de cession » du module inventaire : [consulter la notice correspondante](#) ;
- Manuellement, de la même façon qu'une DM classique.

Attention, cette décision ne doit pas être transférée à la trésorerie.

*Exemple d'une DM technique suite à une opération de cession :*

## 4 - Dématérialisation d'une DM

Une notice détaillant la partie Dématérialisation est disponible [en cliquant ici](#).